



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 293

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER
MECANIQUE A ANNEZIN - DECLARATION SANS SUITE - INDEMNISATION DES
CANDIDATS**

Considérant qu'une consultation a été engagée ayant pour objet un concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un atelier mécanique à Annezin, en application des articles L.2125-1 alinéa 2, L.2172-1, R.2122-6 et R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage mécanique à Annezin,

Vu la décision n°2022_614 en date du 27 septembre 2022, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a décidé de poursuivre la procédure avec les candidats suivants :

- Groupement conjoint composé des sociétés :

POINT SINGULIER (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 38 rue des Carliers,

INGEROP CONSEIL et INGENIERIE dont le siège social se situe à Lesquin Cedex (59814), CS 40548, 6 rue des Peupliers

RVB Paysages SARL, dont le siège social se situe à Tressin (59152), 2 Impasse Bellevue,

- Groupement conjoint composé des sociétés :

AVANT-PROPOS Architectes (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Lille Cedex (59042), 51 Boulevard de Belfort

SIRETEC dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 68 rue de Wambrechies – Bâtiment C, 1er étage

NJC ECONOMIE dont le siège social se situe à Biache-Saint-Vaast (62118), 8 rue Paul Vaillant Couturier/

URBANIA dont le siège social se situe à Lauwin-Planque (59553), 39 rue Jean Jaurès KIETUDES

dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 68 rue de Wambrechies – Bâtiment B

PROBIM dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 Place Salvador Allendé,

- Groupement conjoint composé des sociétés :

BEAL - BLANCKAERT Architectes (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Lille (59000), 10 rue Nicolas Leblanc

INGEBOIS STRUCTURES dont le siège social se situe à Douai (59500), Résidence Saint-Michel, 2 rue Saint Michel

BET CHOULET dont le siège social se situe à Aubière (63170), 60 avenue de la Margeride SARL

SCOP SYMOE dont le siège social se situe à Lille (59000), 677 avenue de la République, 4ème étage

Cabinet GHESQUIERE DIERICKX dont le siège social se situe à Marcq-en-Baroeul (59700), 66/2 rue Raymond Derain

MA-GEO dont le siège social se situe à Lille CS 60029 (59044), 51 Boulevard de Strasbourg

COOPANAME dont le siège social se situe à Paris (75020), 3-7 Rue Albert Marquet
SIM ENGINEERING dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 26 rue du
Président Paul Doumer
EUROSTUDIO dont le siège social se situe à Lyon (69003), 7 rue Rachais

- Groupement conjoint composé des sociétés :

Philippe FICHET (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Paris (75116), 36 rue de
Longchamp

Rerum architectes, dont le siège social se situe à Paris (75116), 36 rue de Longchamp

OTE INGENIERIE dont le siège social se situe à Illkirch Cedex (67403), 1 rue de la Lisière – BP
40110

OTELIO dont le siège social se situe à Colmar (68000), 52 rue du Prunier

Atelier Strates en Strates domiciliée à Bayeux (14400), 3 rue Larcher,

Considérant qu'au vu du respect de la règle de l'anonymat, les codes couleurs confidentiels
suivants ont été attribués audits groupement, selon l'ordre repris ci-dessus : vert, orange, jaune et
violet,

Considérant que le jury, réuni le 20 mars 2023, a décidé de déclarer cette procédure sans suite pour
motif d'intérêt général en raison d'une modification du besoin,

Considérant que l'article 8 du règlement de la consultation dispose que les offres, qui auront été
jugées recevables, percevront une indemnité maximale de 20 000 € HT, si l'offre remise comprend
tous les éléments écrits et graphiques, ainsi que les supports physiques demandés,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et
17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai
2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la
passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et
accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de déclarer sans suite la procédure concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction
d'un atelier mécanique à Annezin pour motif d'intérêt général en raison d'une modification du
besoin,

DECIDE de régler la somme de 20 000 € HT, à titre d'indemnisation à chacun des candidats
suivants, en application de l'article 8 du règlement de consultation de la procédure susvisée :

- Groupement conjoint composé des sociétés :

POINT SINGULIER (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 38
rue des Carliers,

INGEROP CONSEIL et INGENIERIE dont le siège social se situe à Lesquin Cedex (59814), CS
40548, 6 rue des Peupliers

RVB Paysages SARL, dont le siège social se situe à Tresin (59152), 2 Impasse Bellevue,

- Groupement conjoint composé des sociétés :

AVANT-PROPOS Architectes (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Lille Cedex
(59042), 51 Boulevard de Belfort

SIRETEC dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 68 rue de Wambrechies –
Bâtiment C, 1er étage

NJC ECONOMIE dont le siège social se situe à Biache-Saint-Vaast (62118), 8 rue Paul Vaillant
Couturier

URBANIA dont le siège social se situe à Lauwin-Planque (59553), 39 rue Jean Jaurès

KIETUDES dont le siège social se situe à Marquette-lez-Lille (59520), 68 rue de Wambrechies –
Bâtiment B

PROBIM dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 Place Salvador Allendé,

- Groupement conjoint composé des sociétés :

BEAL - BLANCKAERT Architectes (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Lille (59000), 10 rue Nicolas Leblanc

INGEBOIS STRUCTURES dont le siège social se situe à Douai (59500), Résidence Saint-Michel, 2 rue Saint Michel/

BET CHOULET dont le siège social se situe à Aubière (63170), 60 avenue de la Margeride

SARL SCOP SYMOE dont le siège social se situe à Lille (59000), 677 avenue de la République, 4ème étage

Cabinet GHESQUIERE DIERICKX dont le siège social se situe à Marcq-en-Baroeul (59700), 66/2 rue Raymond Derain

MA-GEO dont le siège social se situe à Lille CS 60029 (59044), 51 Boulevard de Strasbourg/

COOPANAME dont le siège social se situe à Paris (75020), 3-7 Rue Albert Marquet/

SIM ENGINEERING dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 26 rue du Président Paul Doumer

EUROSTUDIO dont le siège social se situe à Lyon (69003), 7 rue Rachais

- Groupement conjoint composé des sociétés :

Philippe FICHET (mandataire solidaire) dont le siège social se situe à Paris (75116), 36 rue de Longchamp

Rerum architectes, dont le siège social se situe à Paris (75116), 36 rue de Longchamp

OTE INGENIERIE dont le siège social se situe à Illkirch Cedex (67403), 1 rue de la Lisière – BP 40110

OTELIO dont le siège social se situe à Colmar (68000), 52 rue du Prunier

Atelier Strates en Strates domiciliée à Bayeux (14400), 3 rue Larcher.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 AVR. 2023**

Et de la publication le **26 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel